Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260407-DEL2026_22-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 2 Avril à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26 Mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26 Mars 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David, Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

A été nommée secrétaire : M. DUQUENOY Clément

2026/22 – Désignation d'un élu au Comité National d'Action Sociale pour le personnel territorial (CNAS)

Le CNAS est une association proposant une offre de prestation pour améliorer les conditions matérielles et morales aux agents de la fonction publique territoriale.

Organisme paritaire, chaque structure adhérente au CNAS désigne deux délégués, un délégué des élus et un délégué des agents.

Pour la commune de TREDION, le rôle de délégué des agents est assuré par la secrétaire de mairie.

Il est proposé au conseil municipal de désigner un délégué des élus pour siéger à l'assemblée départementale annuelle du CNAS, représenter la commune de TREDION au sein du réseau départemental CNAS et assurer la diffusion des informations issues du réseau (plaquette, catalogues des prestations, etc).

Il est proposé au conseil municipal :

- DE DESIGNER M. CHOQUET Jean-Michel en tant que délégué élu
- DE DESIGNER Mme GAUTHIER Réjane en tant que délégué agent

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/04/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

